



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5872<sup>e</sup>** séance

Mardi 22 avril 2008, à 10 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Kumalo . . . . .	(Afrique du Sud)
<i>Membres :</i>	Belgique . . . . .	M. Belle
	Burkina Faso . . . . .	M. Tiendrébéogo
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Weisleder
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Khalilzad
	Fédération de Russie . . . . .	M. Shcherbak
	France . . . . .	M. de Rivière
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Ettahli
	Panama . . . . .	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

#### Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/196)

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/249)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

**Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**  
(S/2008/196)

**Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**  
(S/2008/249)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Rodolphe Adada, Représentant spécial conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour le Darfour.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Adada à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Holmes à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis de deux rapports du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publiés sous les cotes S/2008/196 et S/2008/249.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Rodolphe Adada,

Représentant spécial conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour le Darfour, et de M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Je donne maintenant la parole à M. Rodolphe Adada, Représentant spécial conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour le Darfour.

**M. Adada** (*parle en anglais*) : J'ai ma propre déclaration pour le Conseil de sécurité, mais, avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord brièvement, à la demande des deux Envoyés spéciaux, M. Jan Eliasson et M. Salim Ahmed Salim, faire au Conseil le point sur le processus politique.

*(l'orateur poursuit en français)*

Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion que vous me donnez de m'adresser au Conseil. Le rapport des 90 jours du Secrétaire général contient toutes les informations concernant la période à l'examen. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur la situation sécuritaire, humanitaire et politique au Darfour.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été déployée en vertu de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, avec un mandat placé sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, les conflits au Darfour et au Tchad sont maintenant étroitement liés, et dans l'état actuel des choses, il est difficile d'envisager une solution à l'un sans tenir compte de l'autre. La MINUAD gardera un contact étroit avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et avec les dirigeants africains et internationaux qui sont engagés dans la recherche d'une solution aux problèmes entre le Soudan et le Tchad.

En tant qu'organisme mandaté par la résolution 1769 (2007) pour contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de paix au Darfour, c'est une priorité pour la mission de ranimer la Commission conjointe et de restructurer la Commission de suivi du cessez-le-feu afin de disposer d'un mécanisme significatif de contrôle et de vérification des violations de l'Accord de cessez-le-feu. En l'absence d'un accord de paix largement soutenu, la Commission de suivi du cessez-

le-feu est un outil décisif pour la mise en œuvre du mandat de la mission.

Les défis auxquels la MINUAD est confrontée sont redoutables à tous égards. Il y a tant d'espoir en la MINUAD que l'accueil chaleureux que lui ont réservé les Darfouriens pourrait très rapidement dégénérer en une profonde frustration. Il est inquiétant de constater que, bien que le Darfour soit au sommet de l'ordre du jour international, cette attention ne se soit pas jusqu'ici traduite dans la fourniture à la MINUAD des moyens pour accomplir sa mission.

Dans la résolution 1769 (2007), le Conseil a confié à cette mission un mandat extraordinaire à la hauteur des préoccupations de la communauté internationale face aux souffrances humaines inacceptables au Darfour. Concrétiser ce mandat sur le terrain exige des outils à la mesure de la tâche. Ce serait une tragédie si les hautes aspirations de ce mandat, en particulier la responsabilité de protéger des millions de civils innocents qui continuent de vivre dans la peur, si ces hautes aspirations, disais-je, étaient déçues.

Le Conseil a invariablement déclaré qu'il considérait le Darfour comme l'une des crises les plus importantes à l'heure actuelle, et les membres du Conseil se sont engagés à faire en sorte qu'une force à même de saisir et les complexités du conflit et d'y répondre soit déployée de manière efficace et dans un laps de temps adéquat. En conséquence de quoi, je me permets de lancer un appel au Conseil pour qu'il redouble ses efforts afin d'aider la Mission à dépasser les obstacles logistiques et politiques auxquels elle est aujourd'hui confrontée.

Je voudrais conclure en me félicitant de la bonne coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour les progrès accomplis à ce jour par la MINUAD, et je remercie le Conseil, au nom de tous mes collègues, de m'avoir donné l'occasion de l'entretenir du travail de la MINUAD.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Avec la permission du Conseil, je vais donner lecture de la brève déclaration suivante des envoyés spéciaux, qui fait le point du processus politique.

« Comme les membres du Conseil le savent, la MINUAD aura des difficultés à s'acquitter de son mandat et à protéger les civils au Darfour s'il n'y a pas de paix à maintenir. D'après les

envoyés spéciaux Eliasson et Salim, les perspectives dans un avenir proche de pourparlers de fond globaux ne sont guère encourageantes. Ce que l'on cherche à faire désormais, c'est réduire le degré de violence et préparer la cessation des hostilités.

Les cinq grandes formations ont peu progressé pour unifier leurs positions et s'entendre sur une équipe de négociations. Le Gouvernement d'unité nationale ne dispose pas d'une stratégie cohérente sur le Darfour. Les conditions de sécurité se sont beaucoup détériorées. Les relations entre le Tchad et le Soudan sont tendues, et l'accès humanitaire est compromis.

Compte tenu des conditions difficiles de sécurité, les envoyés spéciaux ont de nouveau souligné l'importance d'une solution politique et fait porter les efforts de médiation sur la mise en place d'un dialogue entre les parties sur les questions de sécurité. Les 17 et 18 mars à Genève, ils ont tenu des consultations avec les partenaires régionaux et internationaux afin d'examiner la voie à suivre. Tous les participants ont convenu que l'amélioration des conditions de sécurité au Darfour et la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad étaient essentielles à la réalisation de progrès sur plan politique.

Depuis la réunion de Genève, l'équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation a fait la navette entre les formations et le Gouvernement afin de déterminer les conditions dans lesquelles les parties pourraient entamer un dialogue sur les questions de sécurité, ainsi que sur la cessation des hostilités. Pour souligner l'urgence du problème, les envoyés spéciaux étaient à Khartoum, à Juba et au Darfour ces deux dernières semaines, examinant, avec les parties, la possibilité de tenir des consultations dans ce sens. Le Gouvernement soudanais a mis en place une équipe technique chargée de travailler avec les médiateurs. Les envoyés ont souligné qu'il importait de faire participer Minni Minawi et le Mouvement populaire de libération du Soudan à ces discussions.

Au cours de réunions avec le Front uni de résistance, Abdul Wahid et Khalil Ibrahim, les

mouvements ont convenu avec les envoyés que l'amélioration de la sécurité était la priorité absolue, et des mesures concrètes sont actuellement mises en œuvre pour établir le plus rapidement possible un dialogue entre les parties sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine. L'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation continue également de chercher un terrain d'entente entre la société civile soudanaise, les partis politiques, les chefs traditionnels et les populations déplacées pour les diverses questions touchant à la paix au Darfour, y compris le recensement et les élections. »

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adada pour sa déclaration, ainsi que pour la lecture qu'il a donnée de la déclaration des facilitateurs du processus politique.

Je donne maintenant la parole à M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

**M. Holmes** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire au Conseil le point sur la situation humanitaire afin de compléter ce que le Représentant spécial conjoint vient de dire aux membres.

Il y a quatre ans ce mois-ci, le Conseil tenait pour la première fois un débat sur le Darfour. Malheureusement, nombre des observations faites par mes prédécesseurs à cette époque ne sont que trop pertinentes aujourd'hui : un nombre croissant de personnes déplacées, la poursuite des hostilités et de la violence contre les civils, des besoins humanitaires grandissants et un accès limité aux bénéficiaires. La différence c'est qu'il y a aujourd'hui près de six fois plus de personnes touchées. En avril 2004, Jan Egeland avait dit que 750 000 personnes environ étaient en danger. Sur une population estimée à 6 millions de personnes au Darfour, quelque 4 270 000 dollars sont désormais touchées par le conflit; 2 450 000 dollars sont déplacées à l'intérieur du pays, tandis que 260 000 autres ont cherché refuge dans des pays voisins.

Il y a un an, j'ai moi-même fait pour la première fois un exposé au Conseil, après ma première visite au Darfour en tant que Coordonnateur des secours d'urgence. Je suis au regret de devoir dire que la situation humanitaire est aussi affligeante aujourd'hui qu'elle l'était à ce moment-là, voire pire. Depuis le début de l'année 2008, 100 000 autres civils ont dû

fuir, et pour beaucoup d'entre eux, ce n'est pas la première fois. Rien qu'au Darfour-Ouest, près de 60 000 personnes ont été déplacées. Le groupe rebelle, le Mouvement pour la justice et l'égalité, a été responsable de la reprise récente de la violence dans cette région où il a attaqué des installations gouvernementales, lançant notamment des attaques à partir de zones civiles, ce qui a fait que la population civile a essuyé le plus gros des effets de cette violence. Mais les unités militaires du Gouvernement soudanais ont eu recours à une force disproportionnée et n'ont pas fait de différence entre les cibles civiles et militaires, procédant même à des bombardements aériens.

Dans son rapport du mois dernier, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a mis en lumière les attaques perpétrées contre des civils pendant cette campagne, notamment en faisant appel aux milices janjaouid pour semer la terreur au sein de la population avant l'arrivée des forces régulières.

Ailleurs au Darfour également, les hostilités entre les parties, entre rebelles et tribus, les bombardements aériens et la recrudescence des attaques des milices janjaouid ont causé des morts, des déplacements et des violations généralisées du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire. Les attaques transfrontalières et l'appui fourni par le Tchad et le Soudan aux groupes rebelles qu'ils soutiennent ont contribué à saper davantage la sécurité dans les deux pays, malgré les efforts déployés pour réduire les tensions suite à l'Accord de Dakar.

L'insécurité, l'anarchie et l'impunité continuent donc de caractériser le Darfour aujourd'hui. Il n'est guère difficile d'imaginer les conséquences de cette situation sur les civils. On continue de faire état de violations généralisées des droits de l'homme dans de nombreuses régions. Il est particulièrement préoccupant qu'au cours des deux derniers mois, des niveaux élevés de violence et d'exploitation sexuelles dans le couloir nord du Darfour-Ouest ont été constatés – par exemple à en juger par l'augmentation spectaculaire du nombre de femmes et de filles qui demandent à être traitées contre les effets de ces actes brutaux, et les statistiques relatives aux infections sexuellement transmissibles traitées dans les dispensaires locaux.

Lors de mes précédentes visites au Darfour, j'ai rencontré des femmes qui ont eu le courage de me raconter leur histoire, alors que les autorités continuaient à nier l'existence de tels faits dans le pays. La violence sexuelle au Darfour n'est pas un produit de notre imagination collective. J'invite le Gouvernement, responsable au premier chef de la protection de ses citoyens, à prendre des mesures concrètes pour s'attaquer à ce fléau, et les groupes armés à contribuer à y mettre fin.

La communauté humanitaire est elle aussi victime de violence permanente. Depuis le début de l'année, 106 véhicules ont été interceptés – 46 véhicules appartenant à l'ONU et à des organisations non gouvernementales et 60 camions affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM). Un chauffeur travaillant en sous-traitance pour le PAM a été tué et 26 autres sont encore portés disparus. Le nombre de véhicules interceptés a connu une augmentation de plus de 350 % par rapport aux chiffres déjà alarmants de 2007.

Depuis le début de l'année 2008, 42 locaux humanitaires ont également été attaqués, et six travailleurs humanitaires tués. Les groupes rebelles et les individus qui leur sont associés semblent être les principaux responsables des attaques dirigées contre les convois et des détournements, qu'ils soient motivés par des raisons militaires ou criminelles. Tout cela sape sérieusement les efforts visant à acheminer de l'aide et en particulier à faire parvenir les fournitures humanitaires sur place avant la saison des pluies. Cela survient également à une période où l'on observe une détérioration de plusieurs indicateurs humanitaires clefs, notamment ceux relatifs à la malnutrition, qui, dans de nombreuses régions du Darfour, a désormais dépassé largement le seuil d'urgence.

Même si on a peut-être le sentiment d'entendre une histoire connue, elle n'en est pas moins inacceptable. Mais il nous faut également prendre conscience des effets cumulés d'une violence permanente, du stress et des bouleversements au Darfour. Les habitants des camps sont désespérés et ne peuvent se faire entendre. La crainte de ne jamais être en mesure de retrouver leur région d'origine, ainsi que les pressions exercées par les autorités pour qu'ils s'y rendent alors que les conditions n'y sont guères propices, exacerbent les tensions, la polarisation, la politisation et même la militarisation.

Mais le conflit et la dégradation continuent des structures sociales traditionnelles après cinq années de combats et de heurts ont de graves conséquences non seulement sur la stabilité dans les camps de personnes déplacées, mais, plus fondamentalement, sur la stabilité à long terme du Darfour. Combien sont-ils, ceux qui pourront, ou qui voudront retrouver leur ancienne vie une fois que la paix aura finalement été instaurée? La vie morale ne peut tout simplement pas être suspendue durant cinq années ou plus, puis reprendre son cours comme si rien ne s'était passé. Tant que la paix ne prévaut pas, le problème s'aggrave de mois en mois.

Entre-temps, même les communautés rurales relativement épargnées sont devenues de plus en plus vulnérables et sont de plus en plus nombreuses à requérir notre aide. Dans certaines régions, par exemple, le prix des denrées alimentaires essentielles comme le mil a doublé depuis l'année dernière à la même période. Cette situation traduit en partie le phénomène mondial de l'augmentation des prix des produits alimentaires, et en partie les conditions météorologiques défavorables, mais elle résulte également des déplacements généralisés et de la négligence qui ont fait que tant de champs ne soient pas cultivés ou traités contre les maladies et les parasites. Malheureusement, l'on ne peut pas toujours avoir accès à ces communautés rurales. Il est inévitable que certains de leurs habitants finissent également par se rendre dans des camps de déplacés – dont de nombreux sont utilisés bien au-delà de leur capacité – en quête d'assistance. Nous le constatons déjà dans le camp de Al Salaam dans le Darfour-Sud, où quelque 1 000 familles fraîchement arrivées n'ont pas encore été enregistrées, et ce groupe a déploré 17 morts au cours du mois de mars seulement.

La situation risque de s'aggraver davantage. Le Programme alimentaire mondial a annoncé la semaine dernière qu'il serait contraint de réduire ses distributions d'aliments le mois prochain. Les attaques dirigées régulièrement contre ses convois, en particulier sur les routes menant de Kordofan à El Fasher au Darfour-Nord et à Ed Daein au Darfour-Sud, signifient qu'il n'a tout simplement pas été en mesure d'acheminer les stocks de nourriture comme prévu et qu'il ne peut plus désormais rattraper le retard sans un changement radical d'attitude. En d'autres termes, la quantité de nourriture fournie aux hommes, aux femmes et aux enfants touchés par le conflit au Darfour a été réduite de moitié en quelques jours. Cette

décision navrante ne pouvait tomber à un pire moment, le PAM continuant de s'efforcer, quoi qu'il en soit, et les pluies approchant, à acheminer l'aide vers les bénéficiaires existants.

Au cours de cette période, le paludisme, les maladies transmises par l'eau, les infections respiratoires et d'autres maladies ont entraîné une augmentation de la mortalité au Darfour. Les effets sur les personnes déjà affaiblies par la malnutrition vont sans doute s'aggraver. Le taux global de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans, par exemple, qui dépasse déjà le seuil d'urgence dans de nombreuses régions du Darfour, pourrait doubler. Aussi est-il vital que le Gouvernement soudanais en fasse bien plus pour assurer la protection de ces convois et que les groupes armés mettent fin aux attaques perpétrés par ceux qui leur sont associés, et qu'ils cessent toute tentative de lever des soi-disant impôts aux points de contrôle situés le long des routes.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour examine également la manière dont elle peut apporter une aide. Entre-temps, j'invite la communauté des donateurs à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les secteurs clefs sous-financés tels que la santé, la nutrition, ainsi que l'eau et l'assainissement bénéficient rapidement de l'appui dont ils ont besoin.

J'annonce avec satisfaction que le moratoire sur les restrictions et le communiqué commun sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour, prorogés à la fin janvier, ont contribué à alléger les obstacles bureaucratiques. Je remercie le Gouvernement soudanais d'avoir amélioré la coopération dans ce domaine, mais l'opération humanitaire se heurte encore à d'autres obstacles. Ces accords ne garantissent pas, par exemple, l'accès physique aux camps de personnes déplacées et à d'autres groupes vulnérables. L'accès du personnel humanitaire est trop souvent entravé par les services de renseignement militaire, par des éléments de la sécurité nationale ou la police civile, apparemment de façon aléatoire. Ces entraves à l'accès ne poursuivent aucun but concret, si ce n'est de gêner les efforts de secours et d'intensifier les souffrances.

Le Gouvernement soudanais peut par conséquent faire bien plus pour aider le personnel humanitaire. Dans les régions qu'il contrôle, le Gouvernement devrait améliorer la sécurité, aussi bien pour les civils que pour la communauté internationale, dans le respect

du droit international, et garantir une meilleure liberté de mouvement aux organisations de secours humanitaire. Le Gouvernement doit une fois pour toutes démanteler les milices janjaouid et mettre un terme à l'impunité des auteurs de crimes tels que le banditisme, les meurtres de civils et les viols, en les recherchant activement et en les poursuivant en justice. Le Soudan, pays de plus en plus prospère, devrait fournir plus d'aide à sa population, au lieu de continuer de permettre à la communauté internationale d'assumer presque la totalité de ses responsabilités financières.

Les mouvements rebelles sont responsables de nombreuses menaces qui pèsent sur les civils et les opérations de secours. Eux aussi peuvent en faire davantage. Ils pourraient cesser de mettre en danger la vie des civils par des attaques susceptibles de provoquer une riposte dans des régions habitées par des civils, entraînant principalement la mort de civils. Tous les groupes doivent cesser d'attaquer les convois et les locaux humanitaires, contrôler tous ceux qui sont dans leurs rangs et punir les responsables d'attaques. Les mouvements doivent garantir un accès et une aide humanitaire sûrs et se plier aux principes humanitaires fondamentaux. Ils doivent préserver le caractère civil des camps de personnes déplacées et des villages.

En dépit de ces difficultés, 14 700 travailleurs humanitaires internationaux, nationaux et locaux continuent, lorsque cela est possible, de fournir une aide vitale. Il y a un an, j'ai parlé de la fragilité de l'opération. Avec le temps, cette fragilité s'est exacerbée. Mais les institutions, organisations et personnes concernées ont refusé de céder aux intimidations. Je salue leur détermination et celle des donateurs.

Cependant, même si la présence des humanitaires peut parfois dissuader la violence exercée contre les civils et nos efforts pour maintenir en vie des millions de personnes, les humanitaires ne peuvent pas fournir ce qui fait fondamentalement défaut.

En tant que Coordonnateur des secours d'urgence, je suis attristé et furieux qu'après cinq années de cette souffrance et quatre années d'engagement actif du Conseil, nous n'ayons pas encore été en mesure de trouver une solution durable au problème de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Une étude réalisée en 2006 a suggéré que 200 000 personnes avaient perdu la vie en raison des effets combinés du conflit. Ce chiffre doit être

beaucoup plus élevé désormais, peut-être supérieur de moitié, et pourtant nous continuons de voir les objectifs reculer, au point que la paix au Darfour semble aujourd'hui plus improbable que jamais. De nouveaux progrès dans le déploiement de la MINUAD aideront, surtout si elle est à même de protéger les civils et d'améliorer la sécurité, mais seules la fin de toute violence et des mesures concrètes pour parvenir à un règlement politique contribueront au changement fondamental indispensable, comme les mouvements rebelles eux-mêmes doivent avant tout le reconnaître. Autrement, la réalité est que le peuple du Darfour est confronté à une détérioration constante de ses conditions de vie et à une érosion continue de ses chances de relèvement durable.

Au même moment l'an dernier, j'ai dit que

j'espérais du fond du cœur ne pas venir ici un an plus tard répéter les mêmes messages, mais il se trouve que je suis venu aujourd'hui au Conseil pour dresser un tableau encore plus sombre. Faute de véritables progrès vers une solution, quels que soient les efforts de la communauté internationale et du Conseil, la souffrance humaine, déjà profonde, continuera de s'accroître au Darfour.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Holmes pour son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 15.*